



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de  
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 20/06/2025  
Reçu en préfecture le 20/06/2025  
Publié le  
ID : 027-212704779-20250613-DL26\_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **13 juin 2025 à 19h00** - Date de convocation : **06 juin 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** : MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), Gilles GILET (pouvoir à Mme GLEIZES).

**CABINET INFIRMIER – Accès PMR – DL 26/2025**

Pour des raisons de sécurité d'accès au cabinet infirmier, il convient de faire installer un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Le coût de cette opération s'élève à 26 500 € HT, l'installation sera confiée à la société NG Services.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'opération
- autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget 2025.

**Vote** : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

